

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Drolet-Fontaine](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5c05062c480e0b2bea723afe>

Date d'obtention : 2024-10-04 17:05:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un outil d'intervention qui permet d'accélérer le processus, car nous prenons en charge directement la victime et les témoins, que nous savons tous et chacun notre rôle dans l'intervention et que toutes les interventions sont fait de la même façon. C'est aussi une méthode d'intervention avec des marches a suivre très claires qui permettent l'uniformisation des interventions et qui nous aide à se concentrer sur l'essentiel en tant qu'intervenant. Les questions sont déjà rédigées afin que les réponses ne soient pas guidées et permet ainsi que le témoignage soit pris en compte.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me donner confiance dans mes futures interventions étant donné que j'ai eu une situation SEXTO en fin d'année dernière et j'ai dû me référer à un collègue, car je n'avais pas la formation. Maintenant, je pourrai utiliser la trousse et garder mon lien avec les jeunes qui se confient à moi dans ces circonstances. Cette formation m'aide aussi à savoir exactement la marche à suivre et à quelle étape le rôle de chacun embarque. Cette formation va aussi m'aider à dresser un portrait rapide de la situation en cas de partage de photos/vidéos et ainsi m'aider à faire cesser le partage plus rapidement, car la situation sera prise en charge. Je pourrai aussi faire la différence entre un acte impulsif et malveillant et entreprendre la bonne démarche selon le cas.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention au bien-être de la victime, premièrement. Je m'assurai de son état général et je l'accueillerai dans la bienveillance. Je vais aussi faire attention à ne pas voir, en aucun cas, un vidéo ou une photo partagée. Je vais respecter la confidentialité auprès de mes collègues afin de préserver l'intégrité des jeunes impliqués. Je vais aussi faire attention lors de l'exécution de la trousse SEXTO pour comprendre si c'est un acte impulsif ou malveillant afin d'agir de la bonne façon. Je vais faire attention à confisquer les téléphones cellulaires des jeunes qui pourraient posséder les vidéos/photos.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

